

Compte rendu du CHSCT
du 29 mars 2018

Désireux de ne surtout pas confondre les instances CTL et CHS-CT, même si là, vos représentants **F.O.-DGFIP24** ont siégé en deuxième convocation de ce CHS-CT et ont été une fois encore les seuls.

Une autre organisation syndicale, ayant quitté la séance après lecture d'une Déclaration Liminaire, justifiant leur point de vue sur le sujet.



Avant leur départ de la salle, la direction a souhaité leur faire un point sur l'intoxication alimentaire au restaurant financier de SARLAT, où 19/25 collègues ayant mangé du bœuf en sauce ont ressenti des symptômes.

La direction nous a confirmé que :

- M ALAUX, Délégué départemental à l'action sociale, a pris l'attache de la DDCSPP afin qu'un inspecteur puisse organiser une enquête alimentaire à partir des plats témoins (analyses microbiologiques) et si nécessaire une enquête épidémiologique auprès des malades.
- Des analyses sont en cours

Par mesure de précaution, le restaurant sera fermé jusqu'aux résultats de(s) enquête(s).

En l'absence de M POGGIOLI, c'est Madame LARRIVIERE qui a pris la direction des débats.

La direction a tenu à revenir sur la déclaration liminaire faisant part qu'elle était intervenue auprès des collègues de CFIP SARLAT, en précisant que le sujet a déjà été évoqué et que la direction éviterait de procéder à son déménagement au cours du 1^o trimestre période de surcharge de travail en Trésorerie.

Pour le souci de la caisse de PERIGUEUX, la direction a pris en compte le problème mais une restructuration pour faire une caisse unique est à l'étude, un groupe de travail va être créé, et une décision sera alors prise !



F.O.-DGFIP24, demande à ce qu'une représentation syndicale soit intégrée au groupe de travail, la direction n'y voit pas d'inconvénient, mais lorsque le processus sera déjà avancé.

N'appelant aucune observation de la part de vos représentants **F.O.-DGFIP24**, les Procès verbaux des CHSCT de février 2017 et 2018 ont été approuvés.

Concernant la note d'orientations ministérielles, santé, sécurité et conditions de travail, le comité se félicite de voir la fiche d'impact immobilier allégée.

Par contre, au niveau du Tableau de Veille Social, il est demandé plus de prévention pour apprendre aux agents à gérer le stress,

Proposition de **F.O.**-DFGIP24 : Arrêter les suppressions d'emplois.



L'assistante de prévention, revient sur les formations CHS-CT et déplore le manque de volontaires concernant la formation sur ce thème.

Quant à elle, la direction reconnaît que les suppressions d'emplois et les restructurations engendrent beaucoup de stress.



Pour finir, la note revient sur les différents registres existants, c'est l'occasion pour vos représentants

F.O.-DGFIP24 de renouveler sa demande de mise en ligne du registre CHSCT. La direction n'en a pas les moyens, et regrette le manque de mutualisation à ce niveau.

F.O.-DGFIP24 propose de faire remonter ce constat par la voix de l'Inspectrice Santé Sécurité au Travail. La direction s'engage à le faire.

La direction constate que le nombre de fiches de signalement reste stable, même si elle reconnaît que tous les collègues ne remplissent pas systématiquement la fiche. Elle assure par ailleurs, que des suites sont données, et que l'agent est recontacté.

F.O.-DGFIP24 souhaiterait une meilleure communication par la direction sur le sujet, et à la vue des derniers événements de CARCASSONNE, demande si des exercices de confinement (au moins dans les gros centres) sont prévus.

Non !



La direction de la Dordogne a déjà fait remonter cette demande de **F.O.**-DGFIP24, la réponse de la direction générale est que NON

La direction se félicite de voir le nombre d'écarts en baisse.

Vos représentants **F.O.**-DGFIP24 demande si elle est sûre que les dépointages « forcés » ne sont plus d'actualité, réponse de la direction : OUI

L'Assistante de Prévention, demande s'il serait possible d'avoir le chiffre de ceux qui à contrario n'arrivent pas à faire leur temps, ce qui pourrait être aussi un signal de mal être chez certains.

Pétitions

BDV (Brigade De Vérifications) et du PCE (Pôle Contrôle Expertise)

La direction s'est déplacée, et a tenu à rassurer les agents, sur l'importante augmentation de charge de travail sur le thème ce n'est pas moi c'est lui, la Direction Générale n'aurait seulement pas tenu compte du décès de notre collègue, mais aussi déclare que de nouvelles procédures allégées sont

apparues. Toutefois, notre directeur départemental, a tenu à dire aux collègues que des cibles restent des cibles et qu'on ne peut pas toujours les atteindre.

SIP de SARLAT

Les collègues sont très inquiets, concernant leur charge de travail à la vue des effectifs, non seulement lié à la répartition de cette charge, mais aussi à 2 départs en retraite, 1 maladie, soit 3 Emplois Temps Pleins

La direction de la Dordogne, dit avoir essayé d'anticiper cette difficulté, par le recrutement d'un agent (emploi handicap) en 2018.

De plus, un EDRA y sera affecté pour le mois d'avril 2018, puis deux pour mai et juin.

Le rapport de l'Inspectrice Santé Sécurité au travail, en son absence, la lecture de, celui-ci a été reporté.

Propositions d'actions

Les points d'eau chaude du Bât A de la cité

La première proposition de la direction, était d'installer 2 ballons d'eau chaude de 15 litres par étage, à la demande de vos représentants, un devis a été fait pour des ballons d'une plus grande contenance.



À la vue de la différence de prix, mais surtout des caractéristiques techniques, sur proposition de vos représentants **F.O.-DGFIP24**, une proposition intermédiaire a été retenue, un ballon d'eau chaude de 15 litres (rapidité de chauffe 15 à 20 minutes mais contenance faible) et un ballon d'eau chaude de 30 litres (lenteur de chauffe 4 à 5 heures mais grande capacité de contenance) seront installés par étage.

Garage à vélo de Bergerac

Il n'a pas été retenu en l'état suite au désaccord d'une majorité des agents concernés

Casque téléphonique sans fil



Pour finir, les deux postes SIP de SARLAT et CFIP de MONTPON, se verront doter à titre expérimental de casque téléphonique sans fil

**BULLETIN
D'ADHESION**



NOM : _____ PRÉNOM : _____

N° DGI ou N° AGORA : _____ ADRESSE MÊL : _____

GRADE : _____ QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : _____ %

AFFECTATION : _____
déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à _____ le _____
(signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu



**ÉLECTIONS
PROFESSIONNELLES
DU 29 NOVEMBRE
AU 6 DÉCEMBRE 2018**